



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service environnement
Section protection des eaux
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Gewässerschutz

26 FEV. 2018

Courrier A

Notre réf. Marc Bernard / Eduard Cina
Votre réf. /

Date 19 février 2018

Actualisation du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) - Préparation et fourniture des géodonnées

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Le PGEE a été finalisé et approuvé en par notre Service. Nous vous remercions de votre attention sur le fait que le PGEE doit continuellement être mis à jour.

Depuis l'approbation du PGEE, la commune a poursuivi l'élaboration de son cadastre des canalisations, en réalisant des relevés complémentaires dans les secteurs où le niveau d'information était faible, ainsi qu'en intégrant toutes les nouvelles installations publiques et privées d'évacuation des eaux.

Des relevés et constats ont également été apportés dans les domaines de l'état des canalisations, qualité des raccordements, de l'infiltration, de la réduction des eaux claires parasites, de l'inventaire des assainissements individuels.

Le SEN estime qu'une mise à jour du PGEE devrait avoir lieu tous les 8 à 10 ans, afin de faire le point sur les mesures prioritaires déjà réalisées et celles encore à réaliser.

L'élaboration et la mise à jour d'un PGEE fait partie des obligations communales (art. 7 al. 3 LEaux, en vigueur depuis le 1er novembre 1997 et art. 22 LcEaux du 16 mai 2013).

Afin de régulariser la situation de votre commune vis-à-vis des exigences légales LEaux et LcEaux, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre d'ici au **30 septembre 2018**, un planning pour une mise à jour de votre PGEE.

Préparation et saisie des géodonnées relatives au PGEE

Dans le cadre de l'élaboration du PGEE, de grandes quantités de données géographiques sont utilisées, elles concernent notamment la zone à bâtir et les infrastructures d'évacuation des eaux. Ces géodonnées devront à long terme être mises à disposition et échangées avec les communes riveraines, associations intercommunales (STEP) et les services cantonaux et l'OFEV. Les données saisies pour l'assainissement des eaux usées dans les PGEE devront à l'avenir répondre aux modèles de géodonnées minimaux (MGDM).

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008. Selon l'art. 53, Dispositions transitoires OGéo, un délai de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'adoption du modèle est accordé.

Le document : *Planification communale de l'évacuation des eaux (Plans généraux d'évacuation des eaux PGEE) Identificateur 129.1*, ayant été approuvé par l'OFEV le 22 novembre 2016, les données MGDM des PGEE des communes devront être livrées à l'OFEV **au plus tard le 22 novembre 2021**.

Nous vous invitons dès à présent à tenir compte de cette exigence et à veiller que la collecte saisie des données des PGEE répondent aux modèles de géodonnées minimaux (MGDM) du cahier Identificateur 129.1 de l'OFEV.

Les données saisies permettront d'avoir une vue d'ensemble de l'état et de l'évolution de l'élimination des eaux usées en Suisse. Elles pourront être utilisées par les autorités et les services spécialisés de tous les niveaux de l'Etat, les bureaux d'ingénieurs et les entreprises de planification, les associations spécialisées, les exploitants d'installations et les milieux scientifiques afin de répondre aux objectifs suivants :

- suivi, contrôle d'efficacité et contrôle d'exécution de l'élimination des eaux ;
- détection précoce d'enjeux futurs dans le domaine de l'élimination des eaux ;
- élaboration de stratégies pour faire face à des manques existants et à des enjeux futurs ;
- respect des accords et engagements internationaux en matière de livraison des données.

De plus amples informations sont disponibles sous : <https://www.vs.ch/fr/web/egeo/accueil>

Pour toute question relative à ce courrier, nous vous prions de contacter M. Eduard Cina (027 606 31 72, eduard.cina@admin.vs.ch), collaborateur technique de la section Protection des eaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Marc Bernard
Chef de section

Copie : P. A Moulin SEN